

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 24 novembre 2023

DATE de convocation et d'affichage

17 novembre 2023

DATE de publication de la délibération

29 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 23

Votants 26

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjoints ; Mmes et MM. ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile (arrive à 19h15), FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLÈRE Roger, SALIS Anaïs, BAZIN Denis (arrive à 19h35), BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure ; GORON Maxime donne pouvoir à DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile ; LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLÈRE Roger ; D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice ; BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney jusqu'à son arrivée ;

Étaient absents : DUFFEIL Christophe.

Secrétaire de séance : SALIS Anaïs, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD

N°241123-7 : Travaux des Vestiaires du Stade : attribution du lot 5

Monsieur le Maire rappelle le lancement d'une consultation en procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1 du Code de la Commande Publique), relative à la rénovation et l'extension des vestiaires du stade, le 3 mars 2023. Le marché est divisé en 11 lots. À ce jour, le résultat de la procédure est le suivant :

Lot(s)	Désignation	Nom de l'entreprise	Estimation	Montant H.T.	Délibérat°
1	Voirie – Réseaux divers	Entreprise BOUTELOUP (ST OUEN LA ROUERIE)	58 563,00 €	53 836,90 €	20/10/23
2	Désamiantage	S.A.R.L. ARALIA (BEAUCOUZÉ)	25 662,40 €	22 580,00 €	28/04/23
3	Démolition – Gros Œuvre	CF CONSTRUCTIONS (ST-AUBIN-DU-CORMIER)	218 636,99 €	175 452,44 €	26/05/23
4	Charpente bois	DANIEL Constructions (ROZ LANDRIEUX)	58 696,54 €	39 511,29 €	20/10/23
5	Couverture alu - Bardage - Etanchéité		140 114,71 €		
6	Menuiseries extérieures alu	ANFRAY LEROUX (TIREPIED)	69 079,00 €	89 587,35 €	20/10/23
7	Plâtrerie sèche – Isolation – Menuiseries intérieures	SAS KOEHL Christophe (DINGÉ)	152 988,52 €	185 095,33 €	26/05/23
8	Carrelage - Faïence	SAS LEBLOIS Claude CV (PONTORSON)	83 942,13 €	96 008,00 €	26/05/23
9	Peinture - Revêtements de sols souples	SARL TIRIAULT (ACIGNÉ)	24 426,00 €	21 470,45 €	26/05/23
10	Ventilation – Plomberie - Chauffage	CVC EMERAUDE (SAINT-MALO)	270 000,00 €	253 450,11 €	20/10/23
11	Electricité : courants forts et faibles	ATCE (SAINT-MALO)	81 000,00 €	59 607,08 €	26/05/23
TOTAL DES LOTS ATTRIBUÉS au 20/10/23			1 183 109,29 €	996 598,95 €	

S'agissant du lot 5 « Couverture en alu – Bardage – Étanchéité », une nouvelle consultation a été lancée sur le site Mégalis Bretagne le 13 octobre pour une date limite de remise des offres au 6 novembre 2023. Sept entreprises ont retiré un dossier, mais une seule offre a été reçue.

La Commission « MAPA » s'est réunie le 15 novembre 2023 pour procéder à l'ouverture de l'offre, et à nouveau le 24 novembre 2023 pour son analyse et émettre un avis : les membres de la Commission ont émis l'avis de retenir l'offre :

Lot(s)	Désignation	Nom de l'entreprise retenue	Montant H.T.	Classement
5	Couverture Bardage Etanchéité	Entreprise DANIEL Constructions 35120 ROZ-LANDRIEUX	169 432,24 €	1

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le code de la commande publique,
- Vu** le dossier de consultation des entreprises lancée le 16 juin 2023,
- Vu** le procès-verbal de la commission MAPA relative à l'ouverture des plis en date du 15 novembre 2023,
- Vu** le procès-verbal de la commission MAPA après analyse des offres en date du 24 novembre 2023,
- Vu** l'acte d'engagement du candidat,
- Vu** l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **Suivre l'avis des membres de la Commission « MAPA » et retenir l'offre de l'entreprise DANIEL Constructions pour le lot 5 pour un montant s'élevant à la somme de 169 432,24 € H.T.**

Autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour le lot 5 avec l'entreprise DANIEL Constructions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Christian TOCZE



Le secrétaire de séance,
SALIS Anaïs

